

Seul le texte prononcé fait foi

Discours de Mme Jessica M. Elbaz
Secrétaire du Comité consultatif pour le
Programme d'Assistance des Nations Unies
(6 novembre 2020)

M. le Président, Mmes et MM. les délégués,

C'est un honneur de m'adresser à vous aujourd'hui en ma qualité de Secrétaire du Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international.

Cela fait 55 ans qu'a été établi le Programme d'assistance des Nations Unies. Les besoins de formation en droit international et en matériel pédagogique demeurent tout aussi importants aujourd'hui. Grâce au soutien sans faille du Comité consultatif, présidé par la Représentante permanente du Ghana, et celui de la Sixième Commission, le Programme d'assistance a su apporter des réponses à ces besoins.

M. le Président, Mmes et MM. les délégués,

C'est un honneur de vous donner un bref aperçu de la mise en œuvre du Programme pendant la période considérée, plus particulièrement en ce qui concerne les programmes de formation et la Médiathèque de droit international, en touchant aussi sur l'impact de la pandémie sur ces activités.

Les programmes de formation soit - le Programme de bourses de perfectionnement et les trois Cours régionaux - offrent aux professionnels des pays en développement l'accès à une formation complète en droit international, dispensée par d'éminents spécialistes de régions et de systèmes juridiques divers.

Pendant la période considérée, le Cours régional de droit international pour l'Asie et le Pacifique, ainsi que celui pour l'Afrique ont été conduits. Parmi les cinquante-cinq (55) participants sélectionnés, provenant de quarante-cinq (45) Etats différents, quarante-un (41) ont bénéficié d'une bourse couvrant l'ensemble de leurs frais. La représentation des femmes parmi les participants et les conférenciers a été assurée, et nous avons continué à améliorer la diversité géographique parmi les conférenciers et les conférencières.

Ces Cours régionaux se sont déroulés dans les locaux des Commissions régionales des Nations Unies et nous tenons à remercier ces dernières, ainsi que les pays hôtes, soit la Thaïlande et l’Ethiopie, qui ont contribué de façon importante à la tenue des ces programmes.

Le Cours régional de droit international pour l’Amérique latine et les Caraïbes et le Programme de bourses de perfectionnement en droit international n’ont malheureusement pas pu avoir lieu en raison de la COVID-19. Tout en étant consciente qu’il est impossible de remplacer les échanges approfondis et les liens durables que la formation en présentiel permet de nouer, la Division de la codification, face aux circonstances exceptionnelles résultant de la COVID-19, a conçu et mis à disposition un programme de formation en ligne destiné à renforcer provisoirement les capacités jusqu’au moment où les programmes en présentiel puissent reprendre.

Nous tenons à remercier les pays hôtes, soit le Chili et les Pays-Bas, ainsi que la Commission économique pour l’Amérique latine et les Caraïbes, et la Cour internationale de Justice pour leur soutien en ce qui concerne la préparation des programmes de formation qui n'ont pas pu avoir lieu.

M. le Président, Mmes et MM. les délégués,

Seul un nombre limité de juristes peut bénéficier des programmes de formation que je viens d'évoquer. Il est dès lors important de continuer à maintenir et enrichir la Médiathèque de droit international des Nations Unies. La Médiathèque offre une formation en ligne, gratuite et de qualité, à un nombre illimité de personnes du monde entier. Depuis sa création en 2008, elle a été consultée par plus de 2,1 million d'utilisateurs dans l'ensemble des 193 Etats membres.

Pendant la période considérée, quarante (40) nouvelles conférences ont été enregistrées pour la Médiathèque qui propose désormais plus de six-cent (600) conférences au total. La diversité linguistique et géographique du contenu proposé, ainsi que la représentation des femmes, ont été beaucoup améliorés.

La Division a aussi poursuivi ses efforts pour améliorer l'accessibilité de la Médiathèque du point de vue de son contenu. La Division a conçu, développé et lancé la Minisérie de conférences. Il s'agit d'une série de conférences dispensées par d'éminents spécialistes visant à donner un aperçu général des sujets fondamentaux du droit international, principalement à l'intention des utilisateurs ayant une connaissance limitée dans ce domaine.

M. le Président, Mmes et MM. les délégués,

L'Assemblée générale a engagé le Secrétaire général à appuyer la création de réseaux d'anciens participants aux programmes de formation. Pendant la période considérée, la Division de la codification a recueilli les coordonnées des anciens participants intéressés et a lancé une plateforme leur permettant d'échanger des informations. Face aux circonstances exceptionnelles résultant de la pandémie, et en vue de soutenir la formation continue des anciens, la Division de la codification a également développé et lancé un projet pilote - soit des sessions virtuelles permettant aux anciens participants de poser des questions aux experts en droit international concernant leurs conférences sur la Médiathèque.

M. le Président, Mmes et MM. les délégués,

La Division de la codification est très reconnaissante à l'Assemblée générale d'avoir inscrit le Programme d'assistance au budget régulier. Ceci permet l'organisation de plusieurs activités. Néanmoins, afin d'atteindre le potentiel véritable du Programme d'assistance, des contributions volontaires demeurent indispensables, en particulier dans l'objectif de financer des bourses supplémentaires pour les programmes de formation, comme cela a pu être le cas cette année.

A cet égard, la Division de la codification tient à remercier vivement l'Autriche, la Chine, Chypre, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, le Panama, les Philippines, la Pologne, le Qatar, la République tchèque, le Royaume-Uni et la Slovaquie pour leurs contributions pendant la période considérée.

Enfin, je saisis cette occasion pour vous rappeler que nous acceptons jusqu'à lundi le 23 novembre les candidatures pour le Cours régional de droit international pour l'Afrique qui est prévu d'être conduit en français en février 2021. Nous vous saurions gré de bien vouloir partager cette information avec des candidats qualifiés et d'encourager les candidatures féminines.

Je vous remercie de votre intérêt, ainsi que de votre soutien constant au Programme d'assistance.
